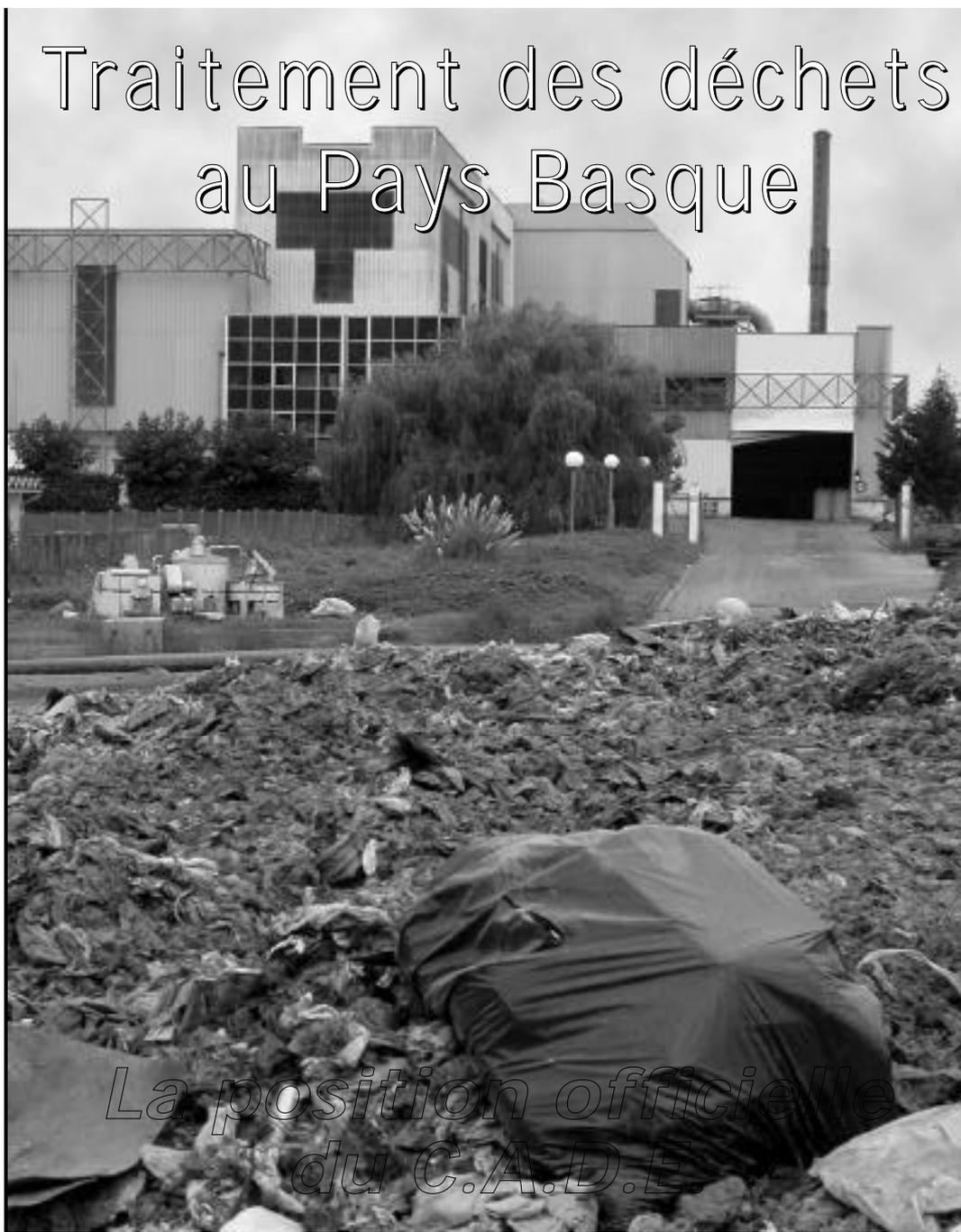


# Traitement des déchets au Pays Basque



*La position officielle  
du C.A.D.E.*

## **Déchets**

*Dans les mois qui  
viennent, de lourdes  
décisions vont être prises  
dans le domaine  
du traitement des déchets  
au Pays Basque.*

*Dans cette optique,  
le Collectif des  
Associations de Défense  
de l'Environnement  
publie sa position que  
nous reproduisons en  
dossier central.*

BIMESTRIEL - 2€

**N° 104**

SEPTEMBRE / OCT. 2004

ISSN 0998 - 2787

2. Infos en vrac

3. Iparla : les travaux en force...

3. Bardos : constat d'échec pour l'usine de boues

4. Brèves sociales

5. Ports de plaisance : pavillon NOIR pour l'Aquitaine !

6. ADA et sa poussière / Les jardins familiaux...

8 / 11. Dossier : traitement des déchets au Pays Basque

12. St Pierre d'Irube : agrandissement de l'A 63

13. Port de Bayonne : pollution sur le banc St Bernard !

14. L'usine de colle à Tarnos, c'est fini !

15. Du côté des Femmes

16. U. Atalanta et l'Autre Cinéma : une nouvelle étape

## Saumons...

De nombreux saumons ont eu une mauvaise surprise cet été. Une digue de la micro centrale de Navarrenx ayant été rehaussée pour augmenter la production, les poissons migrateurs n'ont pu rejoindre les frayères. Une solution rapide pouvait être mise en œuvre sur la passe à poisson, mais on a tergiversé et finalement, on a sauvé, « à l'épuisette » une cinquantaine de saumons. Espérons que des années d'efforts pour relancer le saumon ne seront pas réduites à néant et qu'on ne reproduira pas le désastre de la frayère de Toulouzette pour l'alose...

## Redon Redon, petit patapon...

Grosse inquiétude sur le bord de l'Adour au Boucau. Le projet de déroctage à la dynamite pour élargir le chenal rappelle de mauvais souvenirs. La dernière fois, des maisons s'étaient fissurées. Les pêcheurs d'estuaire voient également d'un mauvais œil des sites de reproduction et de nourrissage gravement perturbés.

## Le Friponil s'incruste...

La molécule active de l'insecticide Régent TS a été décelée dans un échantillon de lait en Vendée (à la suite d'une expertise demandée par la justice). Les vaches étaient nourries à l'ensilage de maïs traité au Régent. Cela accrédite la thèse selon laquelle le Régent est bien présent dans la plante contrairement à ce que soutenaient les firmes mises en cause.

## Les fruits aussi...

Le 24 juillet, la commission européenne a publié une étude sur les fruits, légumes et céréales consommés dans 18 pays. L'étude conclut qu'en 2002, 44 % de ces produits contenaient des résidus de pesticides dont 5,5 % au-des-

## Taverne des sciences...

*La première Taverne des sciences aura lieu le jeudi 21 octobre à 18H30 au cinéma l'Atalante. Elle sera animée par Mme. Gaëlle DELETRAZ, Docteur en Géographie-Aménagement, chercheur associé de l'UMR 5603 CNRS-UPPA et traitera de la question suivante: «Les impacts de la pollution automobile azotée dans les Pyrénées. Le cas des vallées d'Aspe et de Biriou.»*

sus des normes légales. La situation n'évolue guère depuis 1998. La France fait figure de mauvais élève avec 8,9 % de ses produits en infraction aux normes européennes.

## Mauvais élève encore...

Une étude de la commission européenne publiée le jeudi 19 août, relève « de graves insuffisances » dans la transposition des règles européennes sur l'Environnement dans de nombreux pays de l'UE fin 2003.

Avec 38 carences relevées, la France a le plus mauvais score devant l'Italie (33), l'Irlande (29), la Grèce (26) et l'Espagne (25). Le Danemark et la Suède étant les meilleurs élèves.

## L'opérateur de la centrale de Mihama avait retardé un contrôle de sécurité

La compagnie qui gère la centrale nucléaire de Mihama, où quatre employés ont été tués par une fuite de vapeur, avait reporté un contrôle technique approfondi du circuit de refroidissement qui a lâché, malgré les avertissements de services d'inspection, a reconnu le responsable adjoint de l'installation. Akira Kokado a déclaré que des inspecteurs privés opérant pour le compte de Kansai Electric Power avaient notifié à la direction de l'opérateur nucléaire, en avril 2003, qu'il était temps d'effectuer une inspection de sécurité approfondie sur le système de refroidissement. Or, cette installation n'a pas fait partie des éléments contrôlés lors de l'inspection ordonnée en novembre 2003 par l'entreprise.

« Nous avons pensé que nous pouvions reporter les contrôles jusqu'à ce mois-ci », a déclaré Akira Kokado lors d'une conférence de presse. En fait, depuis son ouverture en 1977 aucun contrôle par ultrasons n'a eu lieu sur le circuit secondaire. Or, seul ce type de contrôle est capable de détecter la qualité des tuyaux. Résultat le tuyau qui a lâché faisait 1,4 mm d'épaisseur au lieu de 4,7 mm ! L'accident, qui a fait quatre morts et sept blessés, est le plus grave qu'il ait connu l'industrie nucléaire japonaise. Les autorités ont répété qu'il n'y avait pas eu de fuites radioactives. Les économies sur les contrôles se multiplient également en France. Enfin signalons qu'à l'heure où il est question de la privatisation d'EDF, au Japon un large mouvement d'opinion en faveur de la nationalisation du nucléaire se développe.

## Du gaz... sous les pneus

Le récent attentat contre un wagon de méthanol à Tarnos a mis en lumière le danger de certaines « associations ». À quelques mètres près au-dessus des wagons, passe le tuyau d'oxygène alimentant

l'aciérie ADA. Une fidèle lectrice nous envoie la photo ci-dessous d'un stockage de pneus à Guiche situé au-dessus d'une conduite de gaz. Ici aussi, tout va bien tant qu'il n'y a pas d'incendie.

## Rivières et nappes...

Les 2/3 des rivières et nappes souterraines françaises contrôlées en 2002 étaient contaminées par les pesticides. Le chiffre est extrait du 6ème rapport annuel publié le 12 juillet par l'Institut Français de l'Environnement. En rivière, 75 % des points contrôlés présentaient au moins un pesticide.

## Des bâtons dans les roues à Tarnos

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de Tarnos, la SEPANSO-Landes, association de défense de l'environnement agréée par la Préfecture, a demandé un double du dossier. La réponse de Mme la Maire est désarmante, elle renvoie l'association auprès d'un cabinet spécialisé qui lui fournira une copie contre la somme de 335 euros. Le procédé est loin d'être élégant. Il y a suffisamment de personnel à la Mairie de Tarnos, pour fournir une copie à un prix plus modique. Pourtant au vu du journal municipal, on pourrait penser que la concertation et les aspects environnementaux font partie de ses priorités. Mais les faits montrent qu'il y a loin des discours aux actes. ♦



## Bardos - usine de boues : constat d'échec

*Un an après les manifestations et le blocage de l'usine par les riverains excédés soutenus par les agriculteurs : les nuisances sont toujours d'actualité.*

• **Fin Août 2003**

Arrêté préfectoral de suspension d'activité avec nomination d'un expert.

• **Fin Novembre 2003**

Rapport de l'expert et des résultats des tests olfactométriques (taux mesuré : 10 200 unités odeur UO/m<sup>3</sup> à la sortie des bio filtres!)

Nouvel arrêté préfectoral fixant un seuil maxi de 800 UO/m<sup>3</sup> pour garantir l'absence de nuisance olfactive. Engagement du maire

de Bardos et de la Lyonnaise des Eaux de fermer l'usine si aucune solution ne peut être apportée pour la suppression des odeurs.

• **Décembre 2004**

Mise en place d'une CLIS. Refus de participation de l'association des riverains, des agriculteurs, et d'un maire voisin.

• **Avril 2004**

L'activité de la plate-forme remonte en charge, les nuisances refont surface.

• **Juin 2004**

Pleine activité, les nuisances culminent. Et aussi des fumées suspectes lâchées quotidiennement contenant des vapeurs irritantes de produits chimiques utilisés massivement : 16 à 20m<sup>3</sup>/mois de

javel, 2 à 3m<sup>3</sup> de soude, 10 à 15m<sup>3</sup> d'acide sulfurique.

• **Juillet 2004**

Enquête publique concernant l'épandage du produit fini de l'usine

Mobilisation instantanée des riverains, agriculteurs, habitants et associations des communes concernées.

• **Août 2004**

Les nouveaux résultats des tests olfacto. ne nous sont pas communiqués malgré notre insistance. La décision du préfet se fait attendre...

Durant tout cet été, l'association a contacté la préfecture pour dénoncer le non respect des engagements de la Lyonnaise. Celle-ci

avance imperturbablement des explications de pannes, d'oublis, de défaillances... mais qui seront bien sûr résolus !

L'association agacée par les délais indéfiniment étirables, arrive à la conclusion que seule la fermeture définitive de l'usine résoudrait tous les problèmes. Les travaux engagés et les modifications apportées ces derniers mois aux installations, bien que paraît-il très coûteux, n'ont en rien amélioré la situation des riverains.

On s'achemine indéniablement vers des actions plus virulentes qu'elles ne l'ont été, car plus aucun délai n'est admissible et les riverains sont plus que jamais mobilisés et décidés à faire fermer définitivement cette usine ! ♦

## Iparla : les travaux en force...

Comme nous le dénonçons dans le dernier numéro d'Ortzadar, le goudronnage en direction des crêtes d'Iparla s'accélère en plein milieu d'un site pourtant classé Natura 2000. La photo ci contre donne une notion de l'ampleur des dégâts.



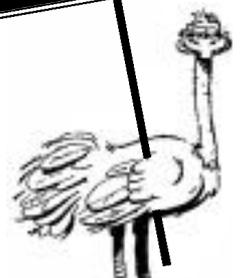
### Soirée débat avec le professeur Belpomme

Vendredi 22 octobre à 20h 30 à l'IUT de Bayonne avenue Jean Darrigrand, les Verts du Pays Basque organisent une soirée débat sur le thème :

«Cancer, Environnement et Société».

La soirée sera animée par le professeur Belpomme, auteur du livre « Ces maladies créées par l'homme » l'animera.

Vous trouvez l'abonnement trop cher ? ! ...  
Décidemment, tous les motifs sont bons !





Par JM. FAYE

# Brevés Sociales

## L'information des saisonniers

★ Deux syndicats : CFDT Pays Basque et LAB ont lancé une campagne cet été en direction des travailleurs saisonniers pour les informer sur leurs droits. Le slogan CFDT rappelle que les «*droits des saisonniers ne sont pas en vacances*». L'organisation a mis à disposition un guide 2004. Une permanence du syndicat LAB (rue Marengo à BAYONNE) trois fois par semaine en Juillet et Août, ainsi qu'une présence dans certains marchés et fêtes complètent le dispositif. Bonne initiative des deux organisations en attendant une hypothétique modification de la convention collective de l'hôtellerie et de la restauration.

## Ça chauffe à LAFOURCADE

★ Fin Août, les salariés de la clinique LAFOURCADE ont débrayé en grand nombre. La raison en est une initiative du groupe CARPIO qui gère la clinique et a décidé la centralisation de la gestion comptable des cliniques du groupe à Lyon. Cela aurait pour conséquence des suppressions de postes administratifs à Bayonne ainsi que sur l'ensemble du groupe (environ 40 au niveau national). Inquiétude légitime du personnel qui voit là un premier palier de restructuration qui risque faire bouler de neige et générer d'autre part une mise en oeuvre accrue de la gestion technocratique des soins (surtout si la facturation aux malades est aussi délocalisée à Lyon).

## Chambre des métiers : révision de l'ARTT

★ Pour la CFDT un conflit pour le moment larvé risque d'éclater à la rentrée. Le conflit se noue autour du blocage

des salaires et de la remise en cause de l'accord de Juillet 2001 sur la réduction du temps de travail. Il y a, pour le syndicat des salariés, «*risque d'éclatement du dialogue social*». Trois anciens ministres (Alain LAMASSOURE, André LABARRERE et François BAYROU) ont sollicité le ministère pour une issue négociée du conflit. Un nouvel épisode de l'attaque tous azimuts du principe de la réduction du temps de travail. Le libéralisme à marche forcée!

## Délocalisations, Danger aussi !

★ Danger y compris pour le capitalisme. Le JAPON, pays ô combien capitaliste est en train de réviser sa position au sujet des délocalisations. Selon Tokyo, un nombre croissant d'entreprises rapatrient leur production du reste de l'Asie afin de conserver le savoir-faire technologique et profiter d'un rebond économique. En 2003, 300 cas de rapatriement auraient été opérés contre moins de 50 en 1996. Le gouvernement japonais considère que les sites de production au Japon sont ce qu'il y a de «*mieux pour les produits à forte valeur ajoutée*». Encore une adaptation du capitalisme qui se moque bien des problèmes humains comme il s'en moque quand il délocalise.

## Le leurre de la fin des 35 heures

★ Le consultant Bernard BRUNHES qui ne peut être taxé d'extrémisme gauchisant, a déclaré récemment que l'allongement de la durée du travail, comme dans le cas de l'usine BOSCH à Vénissieux, pour éviter les délocalisations est un «*leurre*». Et le président de Bernard BRUNHES organisation de dire: «*on prétend, avec une modification du temps de tra-*

*vail (dans le sens de l'allongement) rattraper l'écart pour maintenir les entreprises en France. C'est évidemment absurde. Dans des cas comme BOSCH, ce qui va se passer, c'est qu'on va retarder le moment où il va bien falloir tenir compte de cet écart de salaires et de charges*». Le capitalisme toujours gagnant?

## Les TPE et l'emploi

★ Les très petites entreprises (moins de 20 salariés) qui constituent 95 % des entreprises sont dans le marasme et cela n'a rien à voir avec l'ARTT bien sûr. 25% de ces entreprises déclarent que leur situation financière s'est détériorée au cours du deuxième trimestre 2004. 20 000 emplois auraient été supprimés dans ce secteur. La chute des emplois et le marasme se retrouvent aussi dans l'indice de confiance à l'égard du gouvernement qui chute à 23 % contre 54% il y a un an. Les petits patrons rejoindraient-ils la «*France d'en bas*»?

## Le rapport MANDELKERN, danger !

★ La CGT a communiqué sur son inquiétude devant le dit rapport qui n'est pas piqué des vers. Dix jours de préavis avant la grève, sept jours de négociation et trois jours de préavis technique. Une déclaration d'intention individuelle de participation ou non à la grève, 48 heures avant le début de la grève. Ce qui autorise toutes les pressions possibles sur les agents. Possibilité pour l'entreprise de maintenir des agents en service, possibilité de stipuler la restriction ou l'interdiction du droit de grève dans les contrats de travail. Autant de risques sur la pérennité du droit de grève. Pour la CGT, il vaut mieux, dans la fonction publique, améliorer le dis-

positif actuel quant à l'obligation de négocier. Pour diminuer les conflits n'est-il pas plus judicieux d'en réduire les causes? Si les dispositions du rapport MANDELKERN devaient trouver crédit auprès du gouvernement, cela engendrerait de nouvelles sources de tensions inutiles et préjudiciables au service public déjà mis à mal.

## La sécu en passe de «dégraisser»

★ Dégraisser... quel mot affreux quand il s'agit de l'emploi. Quelques 1970 emplois sur 106000 devraient être supprimés en 2004-2005 dans les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) par non-renouvellement de près de 50 % des départs en retraite, indiquait récemment la CGT. Le syndicat prévoit 5 600 suppressions d'emplois dans les 4 ans à venir. Sans le dire vraiment, DOUSTE-BLAZY confirme cela puisque pour lui, «*la carte Vitale et la télétransmission aboutiront obligatoirement à moins de remplacements*» Encore une attaque contre le service public.

## L'info jugée sévèrement

★ Il y a du gaz entre les Français et leurs médias. Selon une enquête BVA, 40% de la population estime que l'information s'est dégradée ces dernières années. Plusieurs «*situations*» ressortent au niveau de l'argumentation: agression simulée du RER, dossier des accusations de pédophilie d'OUTREAU, attentat de Madrid et mise en cause de ETA, armes de destruction massive en Irak. De manière étonnante, c'est la presse écrite qui voit son crédit diminuer par rapport à la télévision dont la cote progresse. Par ailleurs, les phénomènes de concentration de ces derniers mois (rachat de la SOCPRESSE qui possède le Figaro et plusieurs quotidiens régionaux par DASSAULT par exemple) inquiètent une majorité de personnes interrogées. Il y a effectivement de quoi s'inquiéter; ce d'autant que DASSAULT commence à «*faire le ménage*» dans les journaux absorbés. ♦



## Ports de plaisance...

# PAVILLON NOIR POUR L'AQUITAINE

Suite au dossier de l'ADIL consacré au port de plaisance (ou plutôt parking à bateaux) de Lahonce, un lecteur d'Ortzadar nous envoie une information concernant le Pavillon Bleu des ports, moins connu que son homologue des plages, attribués l'un et l'autre aux communes « qui mènent de façon permanente une politique de recherche et d'application durable en faveur d'un environnement de qualité ».



« Pas de Pavillon Bleu des ports pour le port de plaisance du Brise-lame à Anglet, ni pour aucun autre port de la côte aquitaine »

**E**N consultant la liste des 77 ports lauréats en 2004, force est de constater que notre belle région n'a pas un seul lauréat : zéro pointé et bonnet d'âne pour l'Aquitaine ! Toutes les autres régions ont des lauréats... Le Pavillon Bleu d'Europe est un label à forte connotation touristique, créé par l'Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe en 1985. Cet écolabel permet de sensibiliser et de motiver les collectivités locales afin qu'elles prennent en compte le critère "environnement" dans leur politique de développement économique et touristique, en complément et en renforcement des directives nationales et/ou européennes obligatoires.

### Le Pavillon...

L'obtention du Pavillon Bleu des ports est basée sur l'examen de critères répartis en quatre catégories :

- ✓ les critères liés à l'éducation à l'environnement,
- ✓ les critères liés à la gestion du site,
- ✓ les critères liés à la gestion du milieu,
- ✓ les critères liés à la gestion des déchets.

Les jurys français et international du Pavillon Bleu jugent au cas par

cas des efforts consentis en fonction de la taille, des moyens financiers et autres caractéristiques du port.

### 1. Critères liés à l'éducation à l'environnement

(nous ne retiendrons que les critères impératifs)

- Mise en place de trois actions de sensibilisation aux problèmes d'environnement et de protection de la nature.

Les thèmes abordés pourront être (extraits) :

- ✓ l'eau et l'assainissement
- ✓ l'énergie
- ✓ les déchets
- ✓ les espaces naturels
- ✓ la faune et la flore
- ✓ l'agriculture
- ✓ les paysages
- ✓ les moyens de locomotion
- ✓ les comportements respectueux de l'environnement.

### 2. Critères liés à la gestion du site (extraits) :

- ✓ Accueil et information satisfaisants dans l'espace portuaire ;
- ✓ Affichage de toutes les informations relatives aux installations sanitaires portuaires à la capitainerie et aux endroits stratégiques du port (collecte sélective, système de pompage des eaux noires...),

- ✓ Niveau de sécurité portuaire irréprochable (prévention, information, alerte),
- ✓ Des extincteurs, des bouées de sauvetage et du matériel de premier secours mis à la disposition des usagers par le port en permanence (...),
- ✓ Présence d'échelles de sécurité sur les pontons et les quais les plus fréquentés ou les plus étroits (...).

### Critères liés à la gestion du milieu (extraits) :

- ✓ Propreté du plan d'eau garantie en permanence (pas d'objets flottants, pas de traces d'huiles ou d'hydrocarbures persistantes...),
- ✓ Absence de rejets directs d'eaux usées dans le port,
- ✓ Lutte contre les pollutions (équipements, systèmes de prévention et d'alerte...),
- ✓ Analyse régulière des eaux du port et des sédiments,
- ✓ Répartition des équipements sanitaires conforme à la réglementation départementale,
- ✓ Présence, entretien et assainissement appropriés des sanitaires et des bacs à vaisselle (...),
- ✓ Mise en oeuvre d'une politique de récupération et de traitement des eaux usées des aires techniques avant rejet dans le milieu,
- ✓ Politique de réduction des dépenses en énergie et en eau.

### Critères liés à la gestion des déchets (extraits) :

- ✓ Niveau d'équipement adéquat et entretien régulier et performant,
- ✓ Devenir des ordures ménagères du port conforme à la réglementation,
- ✓ Collecte sélective multi-matériaux (papier cartons, verres, plastiques)
- ✓ Collecte sélective des déchets spéciaux (huiles, batteries, produits toxiques, peintures) de façon à garantir la sécurité des usagers et le devenir de ces déchets,
- ✓ Gestion des boues de dragage (respect de la réglementation et des arrêtés d'extraction récents).

Enfin, le Pavillon Bleu des plaisanciers propose une Charte des plaisanciers par laquelle ils affichent leur engagement solennel à protéger la mer et les milieux aquatiques et à les transmettre intacts aux générations futures.

La mer est un espace de richesses qui abrite de nombreuses formes de vie, nourrit et fait rêver les hommes.

Malgré sa très grande taille, la mer est un espace fragile. ◆

Ces informations sont tirées du site [www.pavillonbleu.org/ports/ports](http://www.pavillonbleu.org/ports/ports)

## ADA et sa poussière...



Mercredi 8 septembre 2004, vers 18 h.

Régulièrement, le CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement) se penche sur les auto-contrôles obligatoires de notre aciérie favorite. Ainsi, en octobre 2003 avons nous demandé les analyses de 2002 et 2003 que nous avons obtenues en mai 2004 (pour les rejets des cheminées).

### En 2002

En 2002, si on excepte 10 jours d'arrêt de production contractuels avec EDF et 56 autres jours sans production, nous comptons 299 jours de production. Sur ces 299 jours, 55 ont été marqués par des dépassements divers des normes de l'arrêté et 45 jours ont été marqués par des pannes du système d'enregistrement des contrôles. Soit 18 % des jours de production où les normes limites sont atteintes et dépassées et 15 % de jours de production où les contrôles n'ont pu être effectués. À souligner des jours noirs en juillet 2002 avec des rejets de 522 kg/j en moyenne (3 tonnes pour le 30 juillet) et un 25 juillet à 18,2 kg de métaux par heure dont 12,38 kg de zinc et 5,2 de plomb.

### En 2003

En 2003, nous n'avons plus que 27 jours de production où les limites sont atteintes et dépassées sur 321 jours de production. On passe donc de 18 % en 2002 à 8,4 % en 2003. On pourrait presque s'en réjouir,

cependant si on observe le nombre de jours où l'enregistrement des contrôles est en panne, on en compte 80 ce qui représente 25 % des jours de production. L'amélioration n'est donc pas due à une meilleure pratique mais tout simplement à l'absence de contrôles.

### Des émissions diffuses

Comme les riverains ont pu le constater, il sort plus de fumée par les parois et le toit que par les cheminées (voir photo ci-dessus). Cela doit devenir préoccupant (on imagine que les ouvriers qui travaillent dans cette cocotte remplie de poussière doivent respirer une bonne dose de métaux) car des études sont en cours pour réduire ce qui est qualifié « **d'émissions diffuses** ».

À suivre...

Victor Pachon

## Goudron sur les jardins familiaux

En remontant les bords de la Nive, juste après le gymnase, on peut remarquer une touffe de végétation. Cette petite oasis renferme 37 jardins familiaux. Les jardiniers qui cultivent ces petits potagers bien denses, n'embêtent personne, ils cultivent leurs jardins simplement, avec minutie et plaisir. Une saine activité que la municipalité de Bayonne s'est avisée de secouer brutalement. C'est que sur ce site on prévoit des parking pour les aires sportives récemment aménagées un peu plus loin.

M. Lozano, conseiller municipal, dans le Sud-Ouest du 30 avril avait une phrase intelligente pour expliquer la chose : « C'était un endroit où la ville s'arrête. Maintenant elle avance de part et d'autre de la Nive... ».

En fonction de quoi on propose aux 37 jardiniers, 25 jardins à St Bernard, là où d'un côté la ville de Bayonne avance et de l'autre la ville du Boucau avance.

Les jardiniers qui voient leur petit bonheur balayé d'un revers de manche ne se résignent pas et montent une association.

Et pourtant... Juste en face de la future passerelle qui va ouvrir l'espace de la plaine d'Ansot, l'îlot de verdure des jardins familiaux ne dépareille pas, au contraire.

Si vous passez par là et que vous apercevez un ou une jardinière, faites leur savoir que vous les soutenez et que quelques places de parking ne valent pas des années de bonheur simple.

Victor Pachon



Jardins familiaux : les fruits d'une passion...

**N**OUS, scientifiques, médecins, juristes, humanistes, citoyens, convaincus de l'urgence et de la gravité de la situation, déclarons que :

- Article 1 : Le développement de nombreuses maladies actuelles est consécutif à la dégradation de l'environnement.
- Article 2 : La pollution chimique constitue une menace

### Extraits de l'appel de Paris

grave pour l'enfant et pour la survie de l'homme.

- Article 3 : Notre santé, celle de nos enfants et celle des générations futures étant en péril, c'est l'espèce humaine qui est elle-même en danger.

Nous appelons les décideurs politiques nationaux, les instances européennes, les organismes internationaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies (ONU), à prendre toutes les mesures nécessaires en conséquence...

**Vous pouvez apporter votre soutien par votre signature à l'adresse suivante :**

<http://appel.artac.info/>

# A propos du livre du Professeur Belpomme

**N**ous revenons sur le livre de Dominique Belpomme qui s'est fait connaître en jetant un pavé dans la mare des optimismes sur l'évolution des guérisons de cancers. Alors qu'un consensus tendait à faire croire que la Science progressait, il a le mérite d'avoir pensé à analyser les statistiques qui dormaient dans les tiroirs de l'Inserm. (Soulignons, au passage, que l'Inserm lui a fait payer ces chiffres, ce qui en dit long sur la transparence des infos).

Et de ces statistiques il a tiré un constat accablant largement relayé par les médias :

278 000 nouveaux cas par an, soit 62% d'augmentation depuis 20 ans.

150 000 morts tous les ans, deux fois plus qu'il y a 55ans.

Une mortalité 20% plus forte en France que dans les autres pays européens.

Pour lui c'est clair, la science a montré ses limites. Maintenant, les progrès qu'on peut faire contre le cancer, il faut les chercher du côté de la dépollution de notre environnement.

Mais nous voudrions souligner trois révélations de son livre qui ne nous semblent pas assez développées dans les médias traditionnels.

Le lien de cause à effet :

Il voue aux gémonies tous ses détracteurs qui se réfugient derrière une absence d'expériences incontestables. Pour lui on n'aura jamais plus d'éléments pour affirmer le danger de la pollution chimique. Et ce point est capital, car pour faire taire les industriels inconscients, il faudrait mener des expérimentations humaines, ce qui n'est pas possible !

La notion de seuil de dangerosité :

Belpomme le dit nettement, il n'y a pas de seuil bas. Une seule molécule de toxique pourrait engendrer un désordre cellulaire qui deviendrait un cancer. Et là il renverse le sacrosaint principe de la dilution. Par exemple dans le cas des incinérateurs d'O.M., on ne parle pas de pollution sur une vie humaine, ni même sur un an, ni même sur un jour. Les normes ( pour diminuer les quantités

au possible) ne retiennent que des mètres cubes de fumée par seconde. Rien que cette méthode relève déjà du mensonge. Mais le pire c'est que dans chaque milliardième de gramme de dioxine autorisé par la norme, il y a un milliard de molécules toxiques, dont, chacune, pourrait être suffisante pour déclencher un dysfonctionnement cellulaire.

## L'impact de la pollution sur la procréation :

On ne parle que de cancers déclarés, mais la stérilité c'est quoi pour

vous ? Même pour les animaux les plus « frustes » la reproduction de l'espèce est importante, et nous les animaux les plus « évolués », on ne pourra bientôt plus avoir de petits, si ça continue ?

Est-ce que pouvez imaginer quelque chose de plus traumatisant que de mettre au monde un enfant malformé ? Savez-vous qu'aujourd'hui des enfants naissent avec le cancer, et que le nombre de cancers chez les enfants de 0 à 14 ans augmente de 1% par an (statistiques sur 20 ans)?

Au cours de l'histoire de l'humanité il y a eu de multiples révoltes. Sans chercher trop loin, on pense à la révolte des esclaves romains, aux jacqueries, à la révolution française, au mouvement de Gandhi contre l'empire britannique, à la marche des noirs avec M.L. King pour la reconnaissance des droits civiques...

A quand une révolte des pollués ?

**CRL**

## Et dire que nous croyons vivre dans un état de droit !

**M**AURICE SARRAZIN habite à Lunel Viel dans l'Hérault. Quand le syndicat intercommunal décide en 1995 de construire un giga incinérateur d'Ordures Ménagères, plusieurs aspects hérissent son poil de citoyen-responsable et il décide de fourrer son nez dans l'affaire. Nous résumons ci-dessous les éléments qu'il nous a communiqués, et qui mettent en évidence le comportement mafieux de certains responsables. Cet exemple illustre l'adage de Paul Connet : « **Il y a un lien direct entre pollution et corruption** ».

En 95 le besoin de la communauté de commune est de 36 000 T/an. Alors que le recyclage n'est pas mis en place, pourquoi s'engager sur 25 ans pour un incinérateur de 120 000 T/an ? La collectivité ne se sentant pas compétente, elle signe une délégation de Service Public (DSP) à ELYO (capital de 1 milliard 360 millions) filiale du groupe Suez. Cette démarche est capitale car elle confère un statut de Service Public à une société privée. Un bail avec hypothèque de 25 ans est signé le 1er février 1995. Le 02 février, la loi qui interdit les baux de plus de 20 ans est promulguée. ELYO transmet ses pouvoirs à une nouvelle société, OCREAL, crée pour la circonstance et dont le capital est limité à 1,5 millions de F. Pourquoi d'après vous ?

Au départ, le marché est de 257 MF et atteindra finalement le montant de 383 MF HT, soit 49% de plus.

Enfin OCREAL revend le complexe à un pool bancaire par l'intermédiaire d'un crédit bail de 20 ans.

Pour qu'un crédit bail puisse exister, il convient que le crédit-bailleur (Les banques) soit propriétaire des

ouvrages à mettre à bail. Qu'importe, il se trouve un notaire qui accepte de revendre un ouvrage public construit sur un terrain public à des banques privées. C'est sûrement illégal, mais tellement rémunérateur !

Le crédit-bailleur, qui est un pool bancaire des plus importants, exige que le Syndicat signe une convention « tripartite » (Les banques, OCREAL et le Syndicat). Dans cette convention le Syndicat s'engage, en cas de défaillance de son délégataire dans le remboursement des loyers, à payer les loyers à sa place. En cas d'arrêt définitif de l'usine, le syndicat s'engage à rembourser, cash aux banques, l'encours du crédit non encore amorti avec les pénalités de rupture de contrat financier ! Au surplus le Syndicat, bien que n'étant pas partie au contrat de financement en a paraphé toutes les pages pour prouver qu'il en avait pleinement connaissance. Il est précisé également qu'en cas de contradiction entre les clauses des contrats financiers, avec les clauses des contrats de DSP, ce sont les contrats financiers qui prévaudront ! C'est certainement illégal, mais le syndicat qui n'a rien à refuser sans aucun doute à son délégataire signe tout sans sourciller !

Pour conclure, on ne comprend plus pourquoi le syndicat a fait une DSP puisque, in fine, il reprend la totalité des risques inhérents à l'opération. Le vrai preneur au marché a complètement disparu et, au surplus a déjà tiré un bénéfice outrancier au moment de la revente de l'usine.

Il s'agit donc d'un « summum » en matière de contrat public truqué qui fait porter aux citoyens, par syndicat interposé, la totalité des risques financiers inhérents à cette fausse DSP.

**CRL**

Nota: vous pourrez trouver un complément d'info sur ce sujet à l'adresse: « <http://info.france2.fr/emissions/269573-fr.php> »



Monsieur le Président  
Syndicat Bil Ta Garbi  
Mairie de St Pierre d'Irube  
64990 ST PIERRE D'IRUBE

**Objet : Consultation sur les propositions de traitement des déchets.**

Monsieur le Président,

Vous nous avez invités à participer à plusieurs réunions de présentation des différents scénarii de traitement des déchets du syndicat Bil Ta Garbi et nous vous en remercions.

A plusieurs reprises, nous vous avons fait part de la position du CADE en matière de traitements et de valorisation des déchets, notamment par rapport aux scénarii exposés. Lors de la dernière réunion, vous avez demandé que cette position soit synthétisée dans un mémoire, c'est donc l'objet de ce courrier.

En ce qui concerne les quatre propositions du cabinet Merlin, aucune ne nous satisfait.

#### La première

«**Valorisation partielle des biodéchets**» qui ne prévoit que 21% de collecte de biodéchets, est insuffisante car elle conduit à un tonnage d'OM\* grises résiduelles élevé et non valorisable, nécessitant un CET\* trop grand. Pour la fraction biodégradable, nous estimons qu'il est préférable d'utiliser les méthodes rustiques et modulables plutôt que les technologies sophistiquées : le compostage maîtrisé des biodéchets est préférable à la méthanisation-compostage.

#### La deuxième

«**Valorisation énergétique des OM grises**» est totalement inadmissible. Nous ne voulons pas d'incinération faussement dénommée

« valorisation énergétique », la logique de l'incinérateur n'étant pas de réduire les déchets à la source mais d'en brûler toujours plus pour des questions de rentabilité.

Ce procédé génère des nuisances et des risques sanitaires qui commencent enfin à être étudiés sérieusement en France (Etude AFSSA\* + IdVS\* : 2004-2005). Les conclusions de ces études vont très certainement et dans un avenir proche, amener un nouveau renforcement de la réglementation en la matière et donc une augmentation des coûts d'exploitation (suivi environnemental poussé, analyses des mâchefers et, notamment, recherche des dioxines et furanes dans ces déchets actuellement banalisés et répandus de façon inconsidérée) voire à terme une interdiction d'exploiter ce type d'unité. L'Europe rejette ce procédé et nombre d'installations ont été fermées au profit de solutions alternatives. En Espagne, 500 médecins se sont regroupés pour dénoncer les risques de santé publique.

Par ailleurs, les contrôles de la DRIRE sont notoirement insuffi-

sants (500 agents pour 500 000 installations classées), il serait donc irresponsable de programmer la poursuite de l'unité de Bacheforès et/ou d'investir dans un autre incinérateur, fût-il côté espagnol...

Le maintien de l'incinération entraînerait inmanquablement l'extension des décharges d'Hazketa et de Zaluaga et avec quels déchets! Rappelons qu'une tonne d'OM incinérées produit 350 kg de mâchefers et que ces déchets contiennent des molécules hautement toxiques.

Quant aux déchets hospitaliers, la législation permet en France comme dans tout pays de l'Union Européenne l'utilisation de techniques dites de pré-traitement. Dans un document de l'ADEME on peut lire : « *De nouveaux procédés de pré-traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux ont été développés. Ces technologies alternatives à l'incinération permettent une désinfection des déchets d'activités de soins et leur élimination par la filière classique des ordures ménagères, à l'exception du compostage.* ».

#### La troisième

«**Stabilisation et stockage des OM grises**». Ici l'on ne parle plus de collecte de biodéchets ce qui est une aberration, mais l'on conjugue les inconvénients des 2 autres propositions. Trop de fer-

#### Extrait du Code Pénal

#### Article L 221-5 :

« Le fait d'attenter à la vie d'autrui par l'emploi ou l'administration de substances de nature à entraîner la mort constitue un empoisonnement

L'empoisonnement est puni de trente ans de réclusion criminelle.

Il est puni de la réclusion criminelle à perpétuité lorsqu'il est commis dans l'une des circonstances prévues aux articles 221-2, 221-3 et 221-4. »



mentescibles gaspillés, CET et/ou CSDU\* surchargés et en option mise en service d'un incinérateur.

#### La quatrième

«Coopération transfrontalière » (incinération en Espagne) n'est pas plus acceptable, pour les mêmes raisons, que la proposition 2. S'y ajouterait par ailleurs l'irresponsabilité des communes se déchargeant de leurs obligations en allant empoisonner nos voisins.

Pour le CADE, la seule solution consiste à ne pas envisager une augmentation constante des déchets, mais au contraire une réduction drastique. Pour cela il faut mener une politique ambitieuse de tri ou plutôt de non mélange.

A l'occasion de ces rencontres, vous nous avez assuré du volontarisme du syndicat en matière de réduction des déchets à la source et d'amélioration du tri. Nous en avons pris acte et souhaitons que cette volonté se traduise dans les faits par des actions concrètes, exemplaires incitatives et complémentaires. La collecte et l'optimisation du tri nous paraissent en effet le préalable indispensable à une gestion rationnelle, économiquement et écologiquement durable.

Ainsi, pour développer et améliorer le tri, nous attendons un réseau de déchetteries et de points collectes plus dense, équipés d'aires de dépôt et de com-

postage pour les déchets de jardin et les biodéchets. Des recycleurs seront implantés à proximité de ces sites.

L'avantage de ces installations est qu'elles sont facilement repérables par les usagers, y compris de passage ponctuellement dans la région et qu'elles permettent de promouvoir le geste civique du tri, par tous et à tous moments.

De même et parallèlement, nous souhaitons voir diffuser plus largement l'offre de composteurs individuels ou collectifs (résidences), ainsi que l'implantation de plateformes de compostage dans les quartiers. L'ensemble devra être intégré à la vie locale et accompagné de conseils pratiques et au besoin de la visite d'un technicien. En retour, et afin d'impliquer le maximum de ménages, le compost produit sur ces unités pourra

faire l'objet d'une redistribution, à la demande des familles concernées.

Enfin, pour les populations ne pouvant bénéficier de composteur ou de déchetterie proches, ou à mobilité réduite, nous comptons sur Bil Ta Garbi pour mettre en place et promouvoir une collecte sélective de tous les biodéchets.

**La séparation et valorisation par compostage individuel ou collectif des fermentescibles doit devenir une obligation.**

Afin d'améliorer la valorisation matière des déchets collectés par collecte sélective, il conviendrait de séparer les papiers, cartons des autres emballages partiellement souillés.

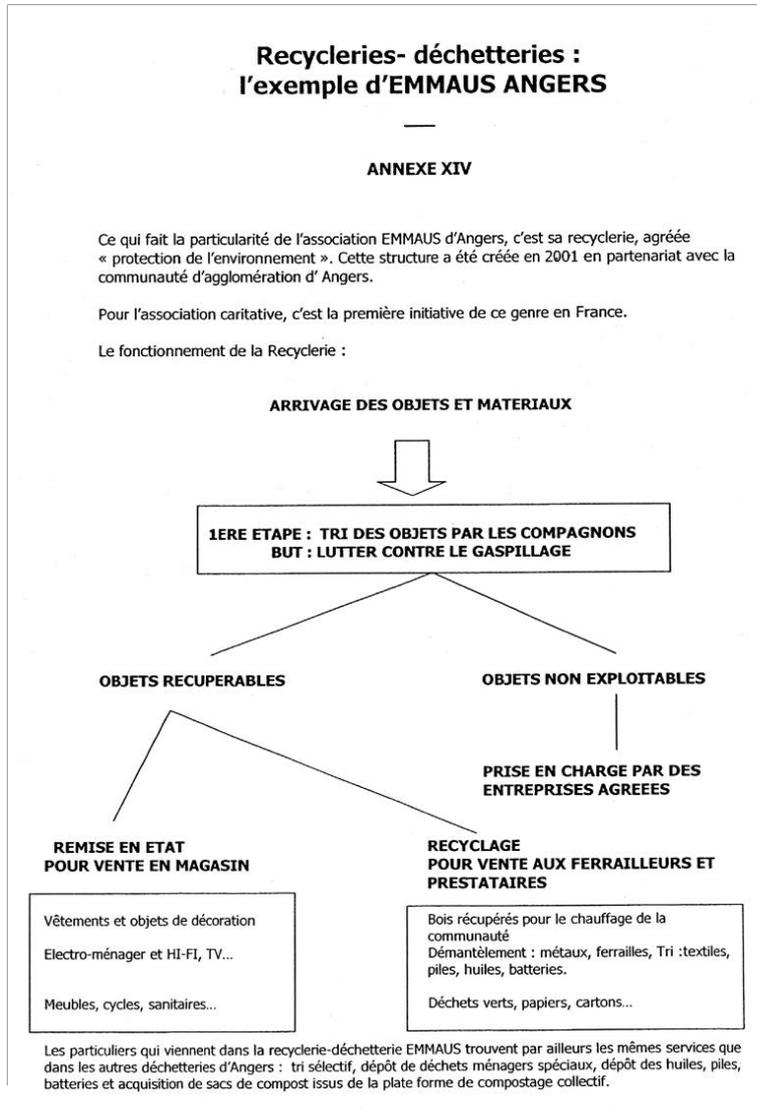
Enfin, dans le registre des actes exemplaires et symboliques, nous souhaitons une implication directe des collectivités concernées, par des gestes de la vie de tous les jours modifiant les habitudes.

A titre d'exemple, nous vous suggérons dans les bureaux et administrations :

- ✓ Mise en place de la double poubelle (papier/carton d'une part et autres déchets d'autre part)
- ✓ Eviter les matériels jetables



Traitement des déchets au Pays-Basque



dés par le CSHPF\* et ayant fait l'objet de circulaire de mise en œuvre.

✓ L'exemple terrifiant de Gilly-sur-Isère et d'autres sites rend urgente la fermeture de Bacheforés. Il serait irresponsable et criminel de programmer la poursuite de cette unité et/ou d'investir dans un autre incinérateur, fût-il côté espagnol...

✓ Préférer les méthodes rustiques et modulables plutôt que les technologies sophistiquées : le compostage maîtrisé des biodéchets est préférable à la méthanisation-compostage.

✓ Ne pas hypothéquer l'avenir par des technologies monolithiques aux investissements lourds. Mettre en place une politique volontariste et ambitieuse pour changer durablement les mentalités et les comportements plutôt que subir les flux de déchets toujours plus importants. L'accroissement des tonnages n'est pas une fatalité, de nombreux exemples dans le monde en attestent.

✓ Inciter à l'implantation de recycleries (type Emmaüs) sur un site voisin des déchetteries afin de faciliter la récupération et la réutilisation directe d'un maximum d'objets. L'accès aux déchetteries ne doit pas être restreint.

✓ Sensibiliser et impliquer la population par une large informa-

(gobelets et couverts en plastique) dans les cafétérias

✓ Récupérer les cartouches d'imprimantes (enlèvement gratuit par de nombreux organismes)

✓ Promouvoir le développement durable (ou décroissance soutenable) en formalisant des objectifs dans un Agenda 21\*, ambitieux et médiatiquement porteur

taliers des alternatives existent

Fin 2003, L'ADEME\* a répertorié 17 dispositifs de désinfection, vali-

**En résumé, la position du CADE est la suivante**

✓ Pas d'incinération faussement dénommée « valorisation énergétique » qui génère des nuisances et des risques sanitaires. L'Europe entière rejette ce procédé. Même pour les déchets hospi-

Extrait du livre « RRF -  
Laurier DE BARTILLAT et SIMON BETAILLAC  
Directeur éditorial de « The Ecologist »  
Face des principales revues écologiques mondialistes - page 133

« Ces villes et pays qui assurent la voie » :

« Le « zero déchet » n'est pas une simple théorie. Plusieurs villes et gouvernements régionaux en ont déjà fait leur objectif, prouvant que lorsque les instances politiques se mobilisent, il est possible d'arrêter de verser des milliards. Ainsi la capitale de l'Australie, Canberra, s'est fixée comme but d'atteindre l'objectif « zero déchet » entre 1990 et 2010. Toronto, au Canada, propose d'y parvenir d'ici à 2010. Son objectif immédiat est d'atteindre 60 % de réduction du flux des déchets en 2009 pour 1 million de dollars d'investissement par rapport à l'ancien système de traitement des déchets. La capitale de l'Allemagne, Berlin, s'est fixée d'atteindre l'objectif « zero déchet » avant 2020. En Nouvelle Zélande, 45 % des gouvernements locaux ont mis en œuvre cette politique d'ici à 2010. Quelques pays, villes ou régions ont déjà dépassé de substantiels progrès. La Suède a recyclé et composté 52 % de ses déchets en 1996 ; l'Autriche et l'Allemagne 48 % en 1996. La ville d'Edmonton (824 000 habitants), au Canada, a, sans incinération, réduit de 70 % ses déchets domestiques destinés à la décharge. »

On peut rajouter à cette liste Dilsbeck, en Belgique, moins 65 %, Daxheim, en Alsace, moins 82 %.

Pour les dioxines 2,3,7,8, TCDD rejetées par les incinérateurs, il n'existe pas de dose seuil dans le processus de cancérisation chez l'homme. Pour générer un cancer ou une malformation congénitale, une seule molécule est nécessaire selon le rapport du Professeur en cancérologie Dominique TELPOMME, par ailleurs en charge du plan cancer voulu par le Président de la République. A l'origine de la plupart des cancers, ce n'est pas la quantité totale de doses reçues qui importe, mais sa répétition. Ce sont les doses infimes, ingérées jour après jour par l'homme qui finissent par le tuer. Mêmes conclusions de la part du Professeur Henri JOYEUX, cancérologue au CHU de MONTPELLIER, ou du Docteur Eric LUYGERS, chef de service d'Oncologie à BRUXELLES.

Extraits de la lettre de M. Dany DIETMANN, maire de Manspach, adressée à la FEVE (collectif d'associations de Vendée) sur les rejets de dioxines des incinérateurs d'ordures ménagères.

tion et par des enquêtes. Dans les écoles, initier les enfants au tri et au compostage. Les former au réflexe citoyen en amont.

✓ Préférer dans ces conditions la création d'un petit CET par canton (structure de proximité), géré par la collectivité, en régie, pour recevoir provisoirement les déchets n'ayant pas trouvé d'autres solutions. Cela responsabiliserait chaque commune, limitant les distances de transport et les obligeant à réaliser une collecte optimale. Le CET ne devrait recevoir aucun fermentescible pour ne pas générer de nuisances olfactives. Ce n'est qu'à ce prix là que les citoyens pourront accepter provisoirement cette solution. A moyen terme, il faudra s'orienter résolument vers une production zéro déchets (voir autres pays).

✓ Mise en place progressive mais systématique d'une redevance basée sur le poids et la fréquence d'enlèvement des déchets résiduels (déchets en vrac après optimisation du tri à la source). L'information et la pédagogie seront un préalable capital dans la réussite de cette « révolution culturelle » qui en responsabilisant les citoyens se traduira par une réduction drastique des tonnages à traiter.

La facturation au poids incitera par ailleurs le citoyen à être responsable de l'achat de ses produits jusqu'au traitement de ses déchets.

✓ Mettre en place une unité de valorisation des gravats et déchets de démolition (concassé) pour utilisation en techniques routières plutôt que de créer, pour les entasser, des CET de classe 3.

Sachez bien que le constat de contamination de GILLY-SUR-ISERE ne fut pas le fait des contrôles officiels, mais d'un contrôle inopiné d'un laboratoire indépendant mandaté par la municipalité à la demande des multiples victimes de pathologies cancéreuses du village, ce alors que les contrôles officiels déclaraient sans complexe que tout allait bien.

✓ Mettre en place des CLIS\* effectives et efficaces, y compris sur les sites de transferts susceptibles de générer des nuisances. Apporter une extrême vigilance aux conditions d'exploitation des outils de traitement et jouer la transparence en pratiquant des contrôles systématiques et selon des protocoles plus contraignants que ce qu'exige la réglementation actuelle afin de rassurer les riverains et éventuellement de faciliter l'acceptabilité future de tels équipements.

Souhaitant avoir répondu à votre demande et restant attentifs à la suite qui sera donnée à ce dossier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations. ♦

- OM : ordures ménagères.
- AFSSA : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments.
- IDVS : Institut de veille Sanitaire.
- CET : Centre d'Enfouissement Technique.
- CSDU : Centre de Stockage de Déchets ultimes.
- Agenda 21 : Né en 92 au sommet de la Terre. Chaque état membre doit programmer des actions pour le développement durable. 21= 21<sup>e</sup> siècle
- CSHPF : Conseil Supérieur d'Hygiène de France.
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie.
- CLIS : Commission Locale d'Information et de Surveillance.



## Traitement des déchets au Pays-Basque

# L'agrandissement de l'A63 sur Saint Pierre d'Irube

*Le tracé quasi définitif de l'A63 et de son raccordement à l'A64 est en possession de l'Association de Défense des Riverains de l'Autoroute Saint Pierre d'Irube (ADRA).*

À la vue du plan ci-dessous, on peut voir qu'une déviation de la D936 est prévue. Le pont actuel sur la D936 est détruit et remplacé par un nouveau pont. Il est situé à l'ouest du pont actuel. La D936 passe derrière les maisons (et non plus devant) et rejoint le tracé actuel avant le bar du fronton. Ce qui a pour conséquence plusieurs expropriations ; tout d'abord deux maisons, la première étant la maison située dans l'axe du pont av. du Labourd et la deuxième étant la succursale du petit Casino, et aussi des bandes de terrains incluses dans le périmètre du PIG situées au Nord et au Sud de l'A63 entre le circuit auto de Villefranque et le pont de la D936 qui franchit l'A63. On peut également lire que le rond-point d'Ametzondo sera supprimé et laissera place à deux giratoires situés de part et d'autre de la RD1.

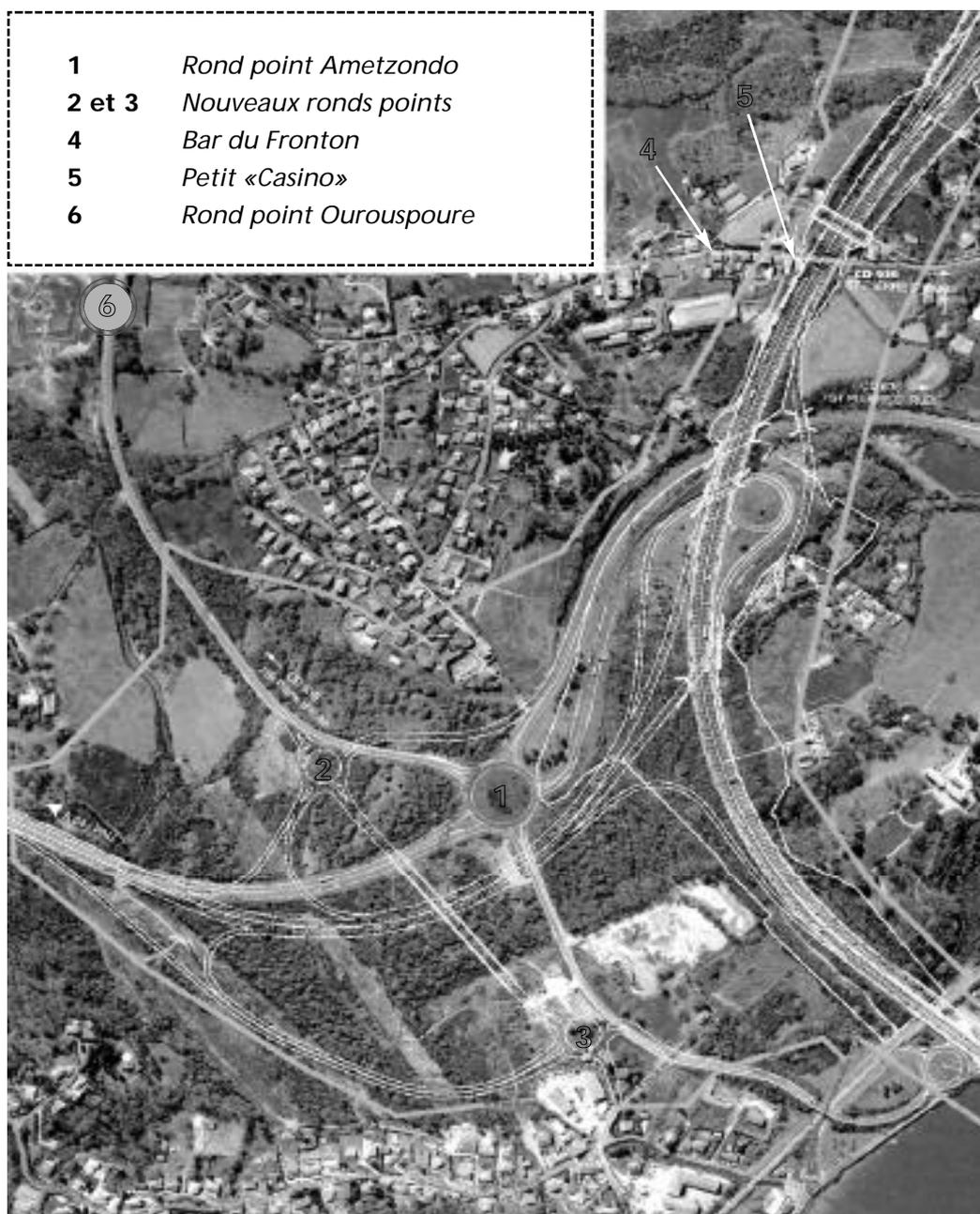
## Ce que les ASF ont prévu comme protections contre le bruit

l'A63 sera divisée en deux voies depuis le circuit auto de Villefranque jusqu'au nouveau pont (une voie sera réservée au trafic venant d'Espagne vers le nord, l'autre au trafic allant vers l'Espagne). Chaque voie sera protégée par des murs anti bruit de 3 à 4 mètres de haut à partir du ruisseau du Hillans et jusqu'au delà du pont. Des buttes de terre sont prévues en aval du pont. Au cours d'une réunion qui a eu lieu le 3/05/04 à la mairie de Saint Pierre et à laquelle le bureau de l'ADRA assistait, M. Mayer (des ASF) et son adjoint ont projeté sur écran le nouveau tracé de l'A63. La municipalité et l'ADRA ont réclamé qu'une tranchée couverte soit faite pour

éviter la propagation du bruit. M. Mayer n'est pas d'accord et assure que les protections qui seront mises en place sont étudiées pour être efficaces et sont conformes à la législation en vigueur en tenant compte de l'augmentation du trafic jusqu'en 2030. L'ADRA a demandé que soit réétudiée la protection anti bruit du quartier d'Ametzondo et en particulier des bretelles de raccordement entre l'A63 et l'A64, ainsi

que devant certaines propriétés. L'association a prévenu M. Mayer qu'un bilan contradictoire serait établi à la fin des travaux et que l'association exigera que les nuisances sonores soient en stricte conformité avec la législation. Monsieur Mayer a précisé que les ASF avaient une obligation de résultat et que de ce fait, si les protections s'avèrent insuffisantes, les ASF les modifieront jusqu'à obtenir

la conformité avec la loi. Lors de la réunion du 09/07/04 entre la Préfecture, l'ADRA et les ASF, il a été décidé, après la fin des travaux, de la création d'un comité de suivi environnemental où l'Etat s'engage à effectuer un bilan hydraulique concernant les bassins de retenues d'eaux et un bilan sonore. L'ADRA disposera en octobre du rapport détaillé de l'emprise définitive. ♦



# Nouvelles amusantes du nucléaire

**L**ORS du dernier incident à la centrale de Mihama au Japon, la compagnie qui gère la centrale nucléaire, ou quatre employés ont été tués par une fuite de vapeur, avait reporté un contrôle approfondi du circuit de refroidissement, malgré les avertissements des services d'inspection, a reconnu le responsable adjoint de l'installation, Akira Kokado. Il a en outre déclaré : «*Nous avions pensé que nous pouvions reporter les contrôles jusqu'à ce mois-ci*». En fait, depuis son ouverture en 1977, aucun contrôle par ultra-sons n'a eu lieu sur le circuit secondaire. Hors, seul ce type de contrôle est capable de détecter la qualité des tuyaux. Résultat, le tuyau qui a lâché faisait **1,4 mm** d'épaisseur au lieu de **4,7 mm** !

L'accident, qui a fait quatre morts et sept blessés, est le plus grave qu'ait connu l'industrie nucléaire japonaise. Les autorités ont répété qu'il n'y avait pas eu de fuites radioactives. Les économies sur les contrôles se multiplient également en France. Enfin signalons qu'à l'heure où il est question de privatiser EDF, se développe au Japon un large mouvement d'opinion en faveur de la nationalisation du nucléaire.

## Autre «amusette»

Le coup de tonnerre produit par le repentir du «Père de la bombe» pakistanaise sur l'agence de l'énergie atomique (AIEA), l'agence spécialisée de l'ONU établie à Vienne. Les aveux du docteur Khan concernant l'existence du «Marché Noir» international de la prolifération nucléaire sont venus étayer les déclarations récentes de la Libye à l'AIEA. (Le Figaro 11/2/2004)

C'était, quelques brèves du réseau Sortir du Nucléaire... Rappelons que le 17 Janvier 2004, à Paris, 10000 personnes ont manifesté contre les nouveaux réacteurs nucléaires (ITER).

Sortir du Nucléaire c'est possible, d'autres pays le font ou l'ont fait. Dans les années 70, M.Boiteux, alors Directeur d'EDF, ne déclarait-il pas quand on l'interrogeait sur le devenir des déchets que dans trente ans, ou même avant, la science aurait trouvé la solution pour les éliminer. En 2004, on n'a pas avancé d'un pouce, bien au contraire: on les enterre dans des... laboratoires!

*Sortons du nucléaire !*

# Port de Bayonne : pollution sur le Banc St. Bernard

**A** DÉFAUT de réellement décoller sur le plan économique, ce nouveau quai gagné, on se rappelle, sur la dernière zone naturelle de l'estuaire de l'Adour et pour laquelle on prévoyait monts et merveilles, s'est illustré récemment par un épisode préoccupant de pollution atmosphérique.

*En effet, des traverses de bois, imprégnées de produits chimiques, dont la créosote, soupçonnée d'être fortement cancérigène, dégagent des émanations particulièrement désagréables pour les habitants du quartier, fort inquiets pour leur santé.*

*Ce problème est parfaitement connu des autorités portuaires et de la C.C.I.B (chambre de commerce et d'industrie de Bayonne) depuis le démarrage de cette activité sur ce secteur du port, situé, rappelons le, "dans la ville".*

*Mais en 2004, ce problème demeure, démontrant l'incapacité de certains responsables à lier activités industrialo-portuaires, respect de l'environnement, santé des habitants, ainsi que des ouvriers travaillant dans ces activités à risques (rappelons nous ce passager clandestin africain décédé par intoxication par les pesticides imprégnant des billes de*

*bois débarqué depuis le navire Konstantino...).*

*A l'heure du cri d'alarme planétaire sur l'impact, entre autres, des produits chimiques sur l'environnement et la santé et de la déforestation tropicale sauvage, rappelons également le récent rapport dramatique, de la situation environnement-santé qui observe que la France se situe 20 % au dessus de la moyenne européenne pour les morts par cancer. Ainsi, dans son récent ouvrage (voir aussi page 7), le Professeur Belpomme, cancérologue éminent, déclare que la majorité des cancers sont dus à la pollution et plus spécialement à la pollution chimique.*

*Une situation analogue se déroule à quelques encablures du banc St. Bernard, toujours sur le port de Bayonne, mais cette fois-ci à Tarnos. Il s'agit ici du déchargement et de la manutention scandaleux des engrais, qui depuis plus de trente ans sont répandus généreusement sur les routes et dans l'atmosphère.*

★

*Des mesures peuvent être prises, doivent être prises, afin que cesse ce scandale permanent, se déroulant au vu et au su de tout le monde : police, gendarmerie, élus, autorités portuaires etc.*

## A propos de la Loi Littoral

**N**OUS venons d'apprendre, le 2 septembre dernier, que «*Le gouvernement veut favoriser le travail commun entre le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et les collectivités territoriales*».

Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

ainsi que le ministre de l'écologie et du développement durable ont présenté le 1<sup>er</sup> septembre une communication relative à la politique de préservation du littoral.

Cette communication, qui n'a l'air de rien, nous inquiète particulièrement car nous redoutons depuis

longtemps que, sous la pression de certains élus littoraux avec à leur tête le député maire de Capbreton, M. Dufau, le gouvernement s'attaque à la *Loi Littoral* de 1986, dans le sens, bien entendu souhaité par les promoteurs et autres bétonneurs. La présenta-

tion édulcorée de cette première étape et des suivantes, qui doivent «prendre en compte» les deux rapports parlementaires sur la loi littoral, ne peuvent que nous alerter. Nous espérons nous tromper, mais cela ressemble à une attaque en règle et le monde associatif doit redoubler de vigilance.

# L'usine de colle à Tarnos, c'est fini !

## Derivados Forestales, à Tarnos, c'est fini !

La nouvelle est tombée en catimini au cœur de l'été, au journal régional du soir, en pleine semaine, à l'heure où tout un chacun profite... qui de la dernière vague sur sa plage préférée, qui de l'apéro dans l'ombre fraîche de son jardin... Nous devons pourtant être quelques uns à écouter l'info et à nous réjouir, même si toute excitée à l'idée de claironner la nouvelle je ne suis tombée que sur des répondeurs incapables de partager ma joie!...

Derivados c'est fini ! Ils ont décidé d'acheter en Gironde une usine de colle déjà existante, sur un site Seveso seuil haut bien installé et où les procédures d'aménagement couleront de source !

Ce soir là, un reportage, ma foi pas mal fait à partir d'images d'archives, illustrait les propos du Président de la CCI et ceux du directeur de LBC. Le premier regrettait que le site portuaire perde une occasion d'extension, pour les emplois ( 45 annoncés au moment où l'usine aurait tourné à plein ! ) Il a aussi souligné la mobilisation importante des associations et de la population ! Le second qui, avec l'arrivée de Derivados aurait augmenté sa capacité et sa surface d'activité sans toutefois embaucher, s'est montré déçu ! Nul ne s'est exprimé sur les dangers qui auraient été très largement aggravés !

Huit jours plus tard, Madame le maire de Tarnos, peut-être en vacances au moment de l'annonce, s'exprimait dans le journal Sud-Ouest ! La longueur des procédures serait la cause de la désaffectation ! Elle aussi déçue quoique mitigée dans ses explications !

Et bien moi je vous le dis : *Bravo à la mobilisation de tous : populations, associations, riverains, et même aussi élus et municipalités voisines, puisque*

*tous le monde avec ses raisons s'y était mis !*

Et si d'aucun pense que le public y est pour quelque chose, c'est un grand encouragement pour tous ceux qui se battent, pour tous ceux qui souvent désespèrent un jour de se faire entendre, pour tous ceux qui régulièrement et en vain posent les questions qui fâchent !

Et si Monsieur Berkman, comme il l'a dit, pense que la mobilisation y est pour quelque chose c'est tant mieux, car même s'il ne le pense pas cela signifie qu'elle était suffisamment importante pour être intégrée dans les analyses ! Continuez à le clamer, vous nous faites plaisir à nous les tous petits !

## Les dangers sont-ils pour autant éloignés ?

Avions-nous raisons de nous inquiéter ? Le déplacement en masse des populations était-il légitime ? Les dangers - minimisés dans les dossiers d'impact soumis aux deux enquêtes publiques - sont-ils une vue de l'esprit ? La suite nous montrera que risque il y avait et risque il y a toujours ! Notre zone portuaire est une véritable passoire à l'inverse de tous les ports qui, dans le monde entier sont interdits à « toute personne non autorisée » !

Quelques nuits après ces annonces, sans aucun lien de cause à effet, ce sont 4 camions qui flambent, toujours à Tarnos, à quelques 500m sur le quai où le méthanol est régulièrement transbordé. Des gens du voyage déménagés la veille en seraient responsables ! Comment des gens du voyage peuvent-ils s'installer dans un port, à proximité de quais de déchargement ?

Et puis, quelques jours plus tard, dans la nuit du 10 au 11 août, c'est la charge explosive déposée sur un wagon de méthanol : impact ! fissure ! torchère !

un rack d'oxygène pas très loin ! Imaginons la peur de tous ceux qui étaient à proximité ! Et si la « bombe » avait été placée sous le wagon rempli d'alcool et non sur le côté, que serait - il advenu ? Et s'ils avaient choisi une autre des 15 citernes pleines au lieu de la 1<sup>ère</sup> ?

L'enquête semble montrer que le train serait resté un moment sans surveillance ! Bien sûr qu'il est resté sans surveillance puisque c'est le fonctionnement sur le port de Bayonne : « *Les wagons, chargés ou déchargés, sont placés sur des voies de desserte CCI et repris par la SNCF pour aller sur des voies de triage. Une fois parqués sur ces voies de desserte, les wagons ne sont plus sous la garde de LBC...* » (extrait du dossier étude de dangers soumis à l'enquête publique)

Tout le monde sait que sur le site industrialo-portuaire de l'embouchure de l'Adour, la majorité des quais et hangars sont ouverts à quiconque : passants, pêcheurs, gens du voyage... chacun de jour ou de nuit peut y vaquer innocemment ou non !

Tout le monde sait que les camions de scories enflammées et fumantes sortant de l'aciérie croisent des trains chargés de substances inflammables, passent à proximité des installations d'oxygène !

Tout le monde sait que les hangars d'engrais ( les mêmes que ceux d'AZF ) sont ouverts à tous vents et qu'en l'absence de trafic ou d'activité, tout un chacun peut s'y affairer !

Tout le monde sait que, rive droite de l'Adour, la seule route pour aller vers les plages, en voiture ou à vélo, est celle empruntée par camions et trains vides ou chargés de substances souvent dangereuses, que régulièrement les barrières de passage à niveau ou d'accès à telle ou telle usine sont brisées par quelque conducteur un peu pressé!

Et que dire du quai de la raffinerie où les pétroliers en action flirtent avec la circulation automobile !

De tous ces risques, pire des accidents qui surviennent régulièrement, certains sans dégâts majeurs, d'autres avec plus de casse, qui des médias s'en fait l'écho ? C'est les vacances ! Les J.O ! Il ne faut pas affoler les populations ! Les gens ne sont pas matures !...

Nous condamnons ici, haut et fort, ceux ou celui qui un soir d'août ont mis la décharge explosive sur ce train de méthanol ! Les conséquences n'avaient pu être mesurées et l'impact un peu plus tôt ou un peu plus tard aurait pu entraîner catastrophe et mort d'hommes !

Souhaitons qu'avec un peu de raison, cette expérience, avec les résultats de l'enquête en cours, permettra à tous ceux qui ont quelque responsabilité sur ce site, de veiller à la sécurité de ceux qui y travaillent, de tous ses riverains et de ceux qui le fréquentent !

Merci Derivados ! Nous avons dit lors d'une réunion publique où vous étiez présents, que des usines comme les vôtres nous en étions les consommateurs et que nous étions en droit d'exiger l'excellence quant à votre fonctionnement ! Vous avez peut être entendu notre message ! Qu'il soit entendu par nos industriels et ceux qui les conseillent ! Nous continuerons à veiller au grain.

**Claudine Pédurthe**

**Eh! Ho! les copains,  
avant l'hibernation...**



Y  
djb

**PENSEZ A  
VOUS ABONNER !**

## « RESTAVEC ET LAPOURCA »

En Haïti, plusieurs milliers d'enfants sont réduits en esclavage. Jean Robert Cadet fut l'un des leurs. Aujourd'hui, écrivain et enseignant, il vit aux Etats-unis. Il témoigne de son parcours dans un livre intitulé « Restavec : enfant esclave en Haïti », édité au Seuil.

Qui sont ces enfants esclaves ? Ils sont environ 300000 et 75 % sont des filles. Ils perdent toute identité et sont communément appelés « restavec et lapourça » en créole.

Orphelins, issus de familles pauvres et nombreuses, ils sont confiés à de petits notables de la ville, avec l'espoir qu'ils seront nourris et iront à l'école.

Livrés aux brutalités et aux caprices de leurs maîtres, ils accomplissent un travail de domestiques, harassant, et supportent coups, sévices, viols, sans personne pour les défendre.

Coups de fouet, coups de pied, Jean-Robert Cadet témoigne : il est battu chaque jour, sauf à Noël et Jour de l'An.

Plus tard, à l'âge adulte, ces enfants deviendront mendiants, cireurs de chaussures ou prostitués.

Trop pauvre, l'Etat Haïtien n'a aucun moyen pour protéger ces enfants. Jean-René Cadet a quitté son poste de professeur et se consacre désormais à la défense de ces enfants tenus en esclavage dans l'indifférence du pays et du reste du monde.

## LE PARADIS DES MALDIVES

Les Maldives, une île paradisiaque ? Pas pour tout le monde !

Le pays est sous la domination d'une dictature féroce, celle du Président Maumoon Abdul Gayoom.

Perquisitions sauvages, procès truqués, presse bâillonnée, bannissements, autant d'abus de pouvoir qu'ignorent les touristes soigneusement protégés des réalités politiques locales.

En juillet 2002, Fathimat Nisreen a été condamnée à 10 ans de prison ferme pour avoir critiqué le Président de la République dans un courriel. Aujourd'hui, elle a été bannie sur une

## STATISTIQUES

En Europe, les brutalités à l'égard des femmes sont devenues la première cause d'invalidité et de mortalité, avant même les accidents de la route et le cancer.

Selon les pays, entre le quart et la moitié des femmes sont victimes de sévices. Au Portugal, par exemple, 52,8 % des femmes déclarent avoir été l'objet de violences de la part de leur conjoint. En Allemagne, trois femmes sont assassinées tous les quatre jours par les hommes avec lesquels elles vivaient, soit près de 300 par an. Au Royaume-Uni, une femme est occise tous les trois jours dans les mêmes circonstances. En Espagne, une tous les quatre jours, près de 100 par an. En France, à cause des agressions masculines domestiques, six femmes meurent chaque mois, une tous les cinq jours, un tiers d'entre elles poignardées, un autre tiers abattues par les armes à feu, 20% étranglées et 10% rouées de coups.

Dans l'ensemble des quinze Etats de l'Union Européenne, plus de 600 femmes meurent chaque année sous les brutalités sexistes dans le cercle familial. Le profil de l'agresseur n'est pas, comme on le pense souvent, celui d'un homme fruste, issu d'un milieu défavorisé.

Selon un rapport du Conseil de l'Europe, « l'incidence de la violence domestique semble augmenter avec les revenus et le niveau d'instruction ». Les violences contre les femmes ne sont pas davantage le fait des hommes des pays machistes. Dans des pays comme la Finlande, la Norvège, le Danemark, la Suède, où les droits des femmes sont largement reconnus, la violence masculine dépasse celle des pays comme l'Italie, l'Espagne et l'Irlande. Il s'agit donc d'un fléau largement répandu, dans tous les pays et dans toutes les classes sociales.

Il convient de le rappeler avec force, au risque de se répéter, pour qu'enfin les gouvernements prennent en compte ce qui est une violation des droits humains et un problème de santé publique.

## JO D'ATHENES ET PROSTITUTION

Durant l'été 2003, le Conseil Municipal d'Athènes a fait une proposition pour le moins surprenante. En effet, il souhaitait que le gouvernement grec assouplisse la loi de 1999 qui limite la prostitution aux seules maisons closes où ne peuvent travailler plus de trois personnes, et ce, pour répondre à l'augmentation de la demande durant les jeux olympiques. Cette proposition a entraîné une vague de protestations, des associations féministes, des gouvernements des pays de l'Europe du Nord.

île éloignée. Le bannissement est une spécialité des Maldives : beaucoup de femmes, prisonnières politiques doivent survivre dans des communautés hostiles, qui profitent d'elles. Fathima Nisreen est soutenue par Reporters sans frontière et par Amnesty International (pétition à signer sur Internet) qui demandent sa libération.

## LE VATICAN ET LES FEMMES

Dans un texte élaboré par le Cardinal Josef Ratzinger, le Vatican réaffirme l'importance du rôle de la femme dans la famille, la société et l'Eglise. Mais il s'en prend avec vigueur au féminisme radical qui nie la différence des sexes au profit d'une différence culturelle.

Pour le Vatican, l'égalité des sexes ne doit pas conduire à l'indifférenciation et l'homosexualité ne doit pas être mise sur un pied d'égalité avec l'hétérosexualité. Un texte qui suscite la controverse au sein même de l'Eglise qui continue à dénier aux femmes le droit élémentaire de disposer de leur corps, avec le refus de la contraception et de l'avortement.

## FORUM SOCIAL EUROPEEN

Un cahier spécial Forum social européen : « Pour une Europe féministe et alter mondialiste » a été réalisé.

Bilingue français, cette publication éclaire les principaux enjeux de l'Europe pour les femmes : luttes contre toutes les violences, lutte pour une culture de la paix, défense des droits acquis, et harmonisation des droits par le haut.

Cette publication est gratuite.

Contact : penelopes@penelopes.org

## RELIGION

Contrairement à la religion catholique, le protestantisme ne connaît pas de crise de vocation, sans doute parce que les femmes peuvent célébrer le culte et gérer une paroisse. Alors que 25 % des pasteurs sont des femmes, cette proportion monte à 40 % chez les débutants.

# L'ATALANTE ET «L'AUTRE CINEMA» : UNE NOUVELLE ETAPE

## ● Vous devez ouvrir deux nouvelles salles de cinéma cet automne, où en êtes vous ?

Ce moment tant attendu approche ! On devrait être prêt pour le samedi 2 octobre. Ce sera l'occasion de se retrouver pour une journée festive, d'inviter tous ceux qui ont suivi notre histoire, les spectateurs, les adhérents bien sûr mais aussi les acteurs du quartier St Esprit et tous ceux qui nous ont soutenus même dans les moments difficiles. L'aventure qui s'annonce sera belle grâce à la générosité de tous.

## ● Il s'agit d'un moment important dans la vie de l'association ?

Décisif. Ces salles récompensent le professionnalisme d'une équipe et le dynamisme d'un cinéma associatif. Aujourd'hui, on s'appuie sur 1450 adhérents et évidemment c'est une donnée importante lors des négociations avec nos différents partenaires. Avec 3 salles, l'objectif est d'atteindre 1700 adhérents et de développer les partenariats avec les associations qui apprécient notre travail.

## ● Trois écrans, qu'est ce que cela va changer au niveau de la programmation ?

Tout. D'abord, c'est plus de temps pour exposer les films, plus de séances pour chaque film et donc plus de confort pour les spectateurs. Ensuite, c'est plus de diversité dans le choix des films avec la possibilité de programmer des oeuvres plus « fragiles » qui n'ont pu jusqu'à présent trouver leur place sur un écran unique. C'est aussi la possibilité d'avoir une programmation jeune public étoffée et de développer

les partenariats avec les établissements scolaires. Enfin, dernier point et non le moindre, c'est la possi-

A quelques jours de l'ouverture de « L'Autre Cinéma » et ses deux nouvelles salles, nous avons posé quelques questions à Jean Pierre St Picq, président de l'association.

bilité d'impliquer les spectateurs dans la programmation avec une rubrique « Barrio Ciné » qui sera un espace de liberté « hors loi du marché » et chacun pourra mettre son grain de sel....

## ● Où se situent ces nouvelles salles ? Avez-vous choisi un nom pour ce nouveau lieu ?

Elles sont situées 3 quai Amiral Sala, sur les bords de L'Adour, près du pont Saint Esprit sur l'un des plus beaux sites de Bayonne. On est à moins de 300 mètres de la salle actuelle et on garde un ancrage au quartier St Esprit, quartier historique de L'ATALANTE. Ce qui est fondamental car L'ATALANTE est aussi un cinéma de quartier dans le sens où son identité est liée avec celle du quartier. Enfin, il n'a pas été facile de choisir un nom, on a opté pour L'AUTRE CINE-MA. On a voulu faire simple, l'enseigne portera le nom de notre projet culturel.

## ● N'est-ce pas pénalisant de gérer deux lieux différents ?

Il va falloir se retrousser les manches et on fera tout

pour conjuguer logique culturelle et logique économique. La proximité entre les deux lieux permet d'envisager des synergies, les spectateurs pourront facilement passer d'un lieu à l'autre ; ils auront davantage l'occasion de s'attarder à la terrasse d'un troquet pour saisir le charme particulier de ce quartier. D'ailleurs, nous n'avons pas le choix, dans un environnement devenu concurrentiel, la salle unique nous condamnait à brève échéance. Il nous fallait également

trouver des recettes supplémentaires pour pérenniser les contrats aidés car nous avons un engagement moral fort vis-à-vis de salariés qui portent la structure depuis dix ans maintenant pour certains...

## ● Une conclusion ?

L'aventure continue depuis ce soir de décembre 2002 qui était déjà plein de promesses... Elle prend aujourd'hui un tournant décisif. A nous tous d'être à la hauteur de l'enjeu et de faire vivre un espace singulier, indépendant, en prise directe avec le monde.

B.P. 4 - 64990 MOUGUERRE

Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar @bigfoot . com

Dispensé de timbrage / PAU CTC — PRESSE

Distribué par LA POSTE  Déposé le 13/09/2004

Abonnez-vous à **Ortzadar**  
Bimestriel - 1 an : 11€  
De soutien : 16 €

NOM, Prénom .....

Adresse .....

CP..... Ville .....

Bulletin à retourner à :  
B.P. 4 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

**Ortzadar** - Alternative Pays Basque

est édité par l'association Loi 1901 du même nom

Commission paritaire n° 69286

Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE

Illustration et mise en page : José-Antonio AGUIRRE

Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne